

L'été en éventail



LES MAÎTRES DE NOS MOULINS (2/8)

Hervé Martin et le Moulin de Chanvre : dans le courant de l'avenir

Réhabiliter un monument patrimonial pour l'inscrire dans l'avenir. C'est le projet d'Hervé Martin, propriétaire du Moulin de Chanvre, à Preuilly-sur-Claise, qui espère le transformer en une source d'énergie renouvelable.

Difficile d'imaginer les quatre étages du Moulin de Chanvre lorsque l'on rentre dans la cour de la propriété. Et pourtant, en véritable usine, il était encore plus haut que la maison qui trône à côté, déjà très haute. Elle est aujourd'hui habitée par Sylviane et Hervé Martin. Quant au moulin, abattu dans les années 1990 à cause de sa vétusté, il n'en reste que les fondations. Mais la grande roue est encore là, et elle tourne ! Le bief est alimenté par la Claise. « À l'origine il y avait deux grandes roues », raconte Hervé Martin en montrant du doigt l'empreinte qu'a laissée la seconde roue installée à quelques mètres d'intervalle de la première. Hervé Martin connaît sur le bout des doigts le mécanisme que la roue entraîne, et qui est bien conservé au Moulin de Chanvre. Elle entraîne la rotation du rouet. Ses dents en bois, que l'on appelle des alluchons, s'engraissent sur la lanterne (roue cylindrique à fûseaux), solidaire du gros fer, un grand axe vertical qui transmet la puissance à tous les étages du moulin et peut actionner des axes secondaires. Hervé Martin peut contrôler la vitesse de rotation de la roue en contrôlant le volume d'arrivée d'eau, et même l'arrêter. Mais alors, pourquoi la faire tourner ? « Je fais tout le temps tourner la roue, car le bois a besoin de rester humide pour ne pas pourrir », précise-t-il. Autrefois, le cours d'eau alimenté par la Claise faisait tourner la roue pour faire de la farine. Et comme le moulin porte bien son nom, il aurait aussi servi à pro-



Hervé Martin près de la grande roue du Moulin de Chanvre, qui tourne encore. ©Inès Giron

« Je voulais une maison entourée d'eau, avec un grand terrain pour mes chevaux », relate Hervé Martin.

« À l'époque les moulins étaient une source d'énergie pour tout faire. Les moulins ont grandement participé à la richesse de la baronnie de Preuilly. Il a appartenu au baron jusqu'à la Révolution, puis est passé dans les mains de plusieurs meuniers, qui l'ont exploité jusqu'en 1963 », relate le propriétaire.

Sylviane et Hervé Martin ont racheté le moulin il y a trois ans. Tous deux originaires de Paris, ils habitaient à Gien, avant d'atterrir à Preuilly-sur-Claise. « Je voulais une maison avec de l'eau.

Un moulin, pourquoi pas, mais ce n'était pas une priorité. On voulait surtout un grand terrain pour nos chevaux », précise Hervé Martin. Être propriétaire d'un moulin, cela implique quelques obligations d'entretien. Le règlement d'eau auquel les mouliniers sont soumis définit par exemple le niveau légal auquel la hauteur de l'eau doit être maintenue. En cas de crue, les propriétaires du moulin doivent aussi être réactifs et ouvrir les vannes pour réguler le niveau de l'eau. Une responsabilité que les mouliniers, comme Hervé Martin, endossent avec passion, et qui vaut bien la vie que leur offrent les lieux.

Produire une énergie verte

Il faut dire aussi qu'un autre projet trotte dans la tête du propriétaire. Celui de redonner à son moulin sa fonction d'origine : produire de l'énergie. Hervé Martin aimerait produire de l'hydroélectricité grâce au Moulin de Chanvre. « Je peux atteindre une puissance de 25 kilowatts, et produire assez d'électricité pour ma propre consommation, et pour celles d'une vingtaine de foyers aux alentours », explique-t-il. Seulement, les contraintes administratives et le coût de l'aménagement sont des freins. Si les projets de production d'hydroélectricité sont encouragés par des lois, ils peuvent être bloqués par d'autres. Notamment par celles qui assurent la continuité écologique, c'est-à-dire la circulation des sédiments et des poissons, que les seuils des moulins peuvent empêcher. La construction d'une passe à poissons peut, par exemple, être une

logique, ont eu des conséquences néfastes sur les écosystèmes. Les barrages naturels fabriqués par les castors par exemple, et des petites retenues d'eau comme les seuils de moulins, permettaient de retenir l'eau en période de crue - et donc de limiter les inondations - mais aussi de préserver les zones humides et de recharger les nappes souterraines, l'eau pouvant s'infiltrer doucement dans le sol. Aujourd'hui, des zones d'assec sont dévastatrices pour la biodiversité aquatique. Alors, si la suppression des seuils de moulins n'est pas la solution pour Hervé Martin, il espère convaincre les autorités compétentes de réhabiliter le système hydraulique du moulin pour produire une énergie verte. Un projet écologique qui pourrait permettre de réguler les inondations. À son échelle, le travail d'Hervé Martin s'inscrit dans les objectifs de neutralité carbone visée par la France. Le rapport annuel du Haut Conseil pour le climat a été publié le 3 juillet 2025 et souligne des résultats peu réjouissants. Des retards conséquents ayant été constatés sur le rythme de décarbonation, l'instance alerte, et appelle à un « sursaut collectif » pour relancer l'action climatique. L'action et la réflexion s'imposent aussi à l'échelle ultra-locale.

Inès Giron



Au premier plan, l'ancienne bâtie du moulin de Chanvre, détruit aujourd'hui. Derrière le moulin, on aperçoit la maison, encore visible aujourd'hui et habitée par Sylviane et Hervé Martin. ©Hervé Martin



Une partie du mécanisme du moulin est encore bien visible et fonctionnel. ©Inès Giron